t21somie
NOUVELLE AQUITAINE

# Travailler c’est possible !

Soutenez la formation et l’inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap grâce à votre taxe d’apprentissage

L'association Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine est constituée d'associations départementales et a créé un Centre Ressources Régional (CRR) dédié aux personnes avec trisomie 21 ou autre déficience intellectuelle et à leur entourage. L'organisation innovante de ses services permet de répondre efficacement aux besoins exprimés, tout au long du parcours de vie.

## Pourquoi nous verser la Taxe d'Apprentissage ?

Nos Services sont habilités à percevoir la Taxe d'Apprentissage. C'est une reconnaissance et un soutien à nos actions de formation continue et de professionnalisation des personnes accompagnées.

## Comment est utilisée la taxe d'apprentissage que vous versez à Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine ?

La contribution que vous choisissez d'attribuer à l'un de nos services permettra aux bénéficiaires d'évoluer dans leur parcours professionnel grâce au financement de projets et d'équipements liés à l'apprentissage :

- Formation professionnelle
- Achats de tablettes numériques
- Actions en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap

**En versant votre taxe d'apprentissage à nos services, vous participez à l'accompagnement et l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap.**

# LES AVANTAGES POUR VOTRE ENTREPRISE

**Démontrer la responsabilité sociétale de votre entreprise**

**Valoriser vos engagements**

**Valoriser l'identité de votre entreprise**

## L'affectation de la taxe d'apprentissage évolue !

En 2023, vous devez effectuer la déclaration et le paiement du solde de la taxe d'apprentissage (soit 0,09 % de la masse salariale 2022) auprès de l'Urssaf Caisse nationale et de la MSA sur la DSN d'avril 2023 (exigible le 5 ou 15 mai 2023). Ces dernières versent ensuite les montants collectés à la Caisse des Dépôts.
Vous devez vous connecter à la plateforme SOLTéA et désigner le ou les établissements, composantes, établissements secondaires ou formations que vous souhaitez soutenir !

https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/

Les établissements bénéficiaires rattachés au Centre Ressources :

- SAT 33
- SAT 87
- SESSAD 64
- SESSAD 47
- SESSAD 33

Pour toute question ou demande d'accompagnement, contactez contact33@t21aquitaine.fr

**SOUHAITEZ-VOUS :**

- ☐ Recevoir une documentation du CRR
- ☐ Accueillir en stage une personne en situation de handicap
- ☐ Être sensibilisé au handicap
- ☐ Autre : . . . . . .

## Merci de construire avec nous une société inclusive !